

◎債務救済措置に関する日本国政府とコートジボワール共和国政府との間の交換公文

(略称) コートジボワールとの債務救済措置取極

平成 十五年十二月 八日 アビジャンで
平成 十五年十二月 八日 効力発生
平成 十五年 五月 十三日 告示

(外務省告示第二四号)

目次

日本側書簡
1 債務救済措置
2 繰延債務の額
3 債務繰延べの条件
4 支払猶予債務Ⅰ及びⅡの額
5 支払猶予債務Ⅰ及びⅡの支払
6 銀行手数料
7 債務繰延べの第三国より不利でない条件の付与
8 協議
付表一 繰延債務の内訳
付表二 繰延債務の内訳

コートジボワールとの債務救済措置取極

ページ

コートジボワールとの債務救済措置取極

付表三 繰延債務の内訳
付表四 繰延債務の内訳
付表五 繰延債務の内訳
付表六 繰延債務の内訳
付表七 繰延債務の内訳
付表八 繰延債務の内訳
付表九 支払猶予債務Ⅱの内訳
附属書
コートジボワール側書簡

日本側書簡

債務救済措置

繰延債務の額

(債務救済措置に関する日本国政府とコートジボワール共和国政府との間の交換公文)

(日本側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本使は、二千二年四月九日及び十日にパリで開催されたコートジボワール共和国政府の代表者と関係債権諸国政府の代表者との間の協議において到達した結論に基づき日本国政府の代表者とコートジボワール共和国政府の代表者との間で行われた最近の交渉に言及する光栄を有します。本使は、更に、前記の交渉において到達した次の了解を確認する光栄を有します。

1 債務繰延方式及び債務支払猶予方式による債務救済措置が、国際協力銀行(以下「銀行」という。)(以下「日本国」)との関係法令に従ってとられることになる。

2 (1) 繰り延べられる債務(以下「繰延債務」という。)(以下「銀行」という。)(以下「日本国」)との関係法令に従ってとられることになる。

(a) 過去に繰り延べられなかった債務に関し、

(i) 二千二年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子であって二千二年三月三十一日以前に生じたもの(これらの内訳は、この書簡の付表一に掲げられる。)

(ii) 二千二年四月一日から二千三年三月三十一日までの間(前期日を含む。)(以下「弁済期限の到来した元本及び契約上の利子」(これらの内訳は、この書簡の付表二に掲げられる。))

(iii) 二千三年四月一日から二千四年三月三十一日までの間(前期日を含む。)(以下「弁済期限の到来した元本及び契約上の利子」(これらの内訳は、この書簡の付表三に掲げられる。))。ただし、

コートジボワールとの債務救済措置取極

(Note japonaise)

Abidjan, le 8 décembre 2003

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai l'honneur de me référer à la négociation récemment tenue entre les représentants du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la base de la conclusion des consultations qui ont eu lieu à Paris le 9 et le 10 avril 2002 entre les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés. J'ai également l'honneur de confirmer l'entente intervenue à l'issue de ladite négociation sur ce qui suit:

1. La mesure d'allègement de dette sous la forme de la consolidation et du paiement différé s'appliquera dans le cadre des lois et règlements y relatifs en vigueur au Japon par la Banque japonaise pour la Coopération Internationale (ci-après dénommée "la Banque").

2. (1) Les dettes qui font l'objet de consolidation (ci-après dénommées "les Dettes Consolidées") se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire remboursables à la Banque:

(a) Parmi les dettes non consolidées dans le passé;

(i) Le principal et l'intérêt payables suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 2002, et leur intérêt de retard à la date du 31 mars 2002. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 1 annexée ci-après;

(ii) Le principal et l'intérêt payables suivant le contrat dont l'échéance est venue entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003 (y compris ces deux dates). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 2 annexée ci-après;

(iii) Le principal et l'intérêt payables suivant le contrat dont l'échéance est venue ou viendra entre le 1er avril 2003 et le 31

コートジボワールとの債務救済措置取極

し、国際通貨基金(以下「IMF」という)の理事会が貧困削減・成長措置(以下「PRGF」という)に基づくコートジボワール共和国政府とIMFとの間の第二次取極を承認し、かつ、関係債権諸国が二千二年四月十日にパリでコートジボワール共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者によって署名された合意議事録(以下「合意議事録」という)に定める条件をコートジボワール共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(b) 二千四年四月一日から二千四年十二月三十一日までの間(前期日を含む)に弁済期限の到来する元本及び契約上の利子(それらの内訳は、この書簡の付表四に掲げられる)。ただし、IMFの理事会在がPRGFに基づくコートジボワール共和国政府とIMFとの間の第二次取極を承認し、かつ、関係債権諸国が合意議事録に定める条件をコートジボワール共和国政府が遵守したと認める場合に限る。

(b) 千九百九十年十月十九日、千九百九十二年十一月十三日、千九百九十五年二月二十七日及び千九百九十九年六月十八日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡により行われた取極に従って過去に繰り延べられた債務に関し、

(i) 二千二年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び繰延利子並びにそれらの遅延利子であって二千二年三月三十一日以前に生じたもの(それらの内訳は、この書簡の付表五に掲げられる)。

(ii) 二千二年四月一日から二千三年三月三十一日までの間(前期日を含む)に弁済期限の到来した元

mars 2004 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil d'Administration du Fonds Monétaire International (ci-après dénommé "le FMI") ait approuvé un deuxième programme annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (ci-après dénommée "la FRPC") et que les pays créanciers participants considèrent que le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire aura satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé signé le 10 avril 2002 à Paris par les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés (ci-après dénommé "le Procès-verbal agréé"). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 3 annexée ci-après; et

(iv) le principal et l'intérêt payables suivant le contrat dont l'échéance viendra entre le 1er avril 2004 et le 31 décembre 2004 (y compris ces deux dates), à condition que le Conseil d'Administration du FMI ait approuvé un troisième programme annuel entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le FMI au titre de la FRPC, et que les pays créanciers participants considèrent que le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire aura satisfait aux conditions prévues au Procès-verbal agréé. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 4 annexée ci-après.

(b) Parmi les dettes qui ont déjà été consolidées, auxquelles se sont appliquées les dispositions d'arrangement conformément aux Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990, le 13 novembre 1992, le 27 mars 1995 et le 18 juin 1999;

(i) le principal et l'intérêt de rééchelonnement non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 2002, et leur intérêt de retard à la date du 31 mars 2002. Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 5 annexée ci-après;

(ii) le principal et l'intérêt de rééchelonnement dont l'échéance est venue entre le 1er avril

コートジボワールとの債務救済措置取極

については、この書簡の付表二、三、四、六、七及び八に掲げる各々の弁済期日から適用される。

(2) 債務繰延契約は、5に定める支払の条件についても規定する。

4 (1) 支払猶予の対象となる債務は、コートジボワール共和国政府が銀行に対して負う次の債務から成る。

(a) 繰延債務に対し、二千二年四月一日から二千二年十二月三十一日までの間(両期日を含む)に課せられる利子(以下「支払猶予債務I」という)。

(b) 千九百九十年三月二十六日にコートジボワール共和国政府と海外経済協力基金(以下「基金」という)との間で締結された借款契約に基づいて支払われるべき債務に関して、二十二年三月三十一日以前に弁済期限の到来した未払の元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子を含む(二十二年三月三十一日以前に生じたもの)以下「支払猶予債務II」という。(これらの内訳は、この書簡の付表九に掲げられる)。

(2) (a) 支払猶予債務Iの総額は、三千三百二十七万八百十五円(三三、二七〇、八一五円)となる。

(b) 支払猶予債務IIの総額は、十四億千九百六十一万七千六百五十四円(一、四一九、六一七、六五四円)になる。

(3) (2)にいう総額及びこの書簡の付表九は、コートジボワール共和国政府の関係当局及び銀行が行う最終的照会の後に日本国政府及びコートジボワール共和国政府の関係当局間の合意により修正されることがある。

5 (1) (a) 支払猶予債務Iの総額は、二千五年三月三十一日に支払われる。

2002 pour les dettes mentionnées aux alinéas (1)(a)(i) et (1)(b)(i) du paragraphe 2 et à partir des dates d'échéance respectives indiquées dans les listes 2, 3, 4, 6, 7 et 8 attachées à cette Note pour les dettes mentionnées aux alinéas (1)(a)(ii), (1)(a)(iii), (1)(a)(iv), (1)(b)(ii), (1)(b)(iii) et (1)(b)(iv) du paragraphe 2.

(2) L'Accord de Consolidation stipule également les conditions de paiement indiquées au paragraphe 5.

4. (1) Les dettes qui font l'objet de paiement différé se composent des dettes mentionnées ci-après dues par le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire remboursables à la Banque:

(a) Les intérêts courus sur les Dettes Consolidées entre le 1er avril 2002 et le 31 décembre 2002 (y compris ces deux dates) (ci-après dénommées "Les Dettes paiement différé I"); et

(b) Parmi les dettes payables conformément à l'accord de prêt conclu entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer (ci-après dénommé "Le Fonds") le 26 mars 1990, le principal et l'intérêt payables suivant le contrat non réglés dont l'échéance est venue sur ou avant le 31 mars 2002, et leur intérêt de retard à la date du 31 mars 2002 (ci-après dénommées "Les Dettes paiement différé II"). Le contenu de ces dettes est spécifié dans la liste 9 annexée ci-après.

(2) (a) Le montant total des Dettes paiement différé I s'élève à trente-trois millions deux cent soixante-dix mille huit cent quinze yens (¥33.270.815).

(b) Le montant total des Dettes paiement différé II s'élève à un milliard quatre cent dix-neuf millions six cent dix-sept mille six cent cinquante-quatre yens (¥1.419.617.654).

(3) Le montant total mentionné à l'alinéa (2) ci-dessus ainsi que la liste 9 pourront être modifiés d'un commun accord entre les autorités intéressées du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, après l'étude finale faite par les autorités intéressées du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Banque.

5. (1) (a) Le montant total des Dettes paiement différé I sera payé le 31 mars 2005.

支払猶予
債務I及
債務IIの
支払

支払猶予
債務I及
債務IIの
額

銀行手数料
債務繰延
の第三
国より不
利でない
条件の付
与
協議

(b) 支払猶予債務IIの総額は、次の計画に従って支払われる。

三十パーセント	二千二年六月三十日
三十パーセント	二千二年九月三十日
二十五パーセント	二千二年十二月三十一日
十五パーセント	二千三年三月三十一日

(2) 支払猶予債務I及びIIに対する利率は、年一・八パーセントとし、支払猶予債務Iについては二千三年一月一日から、また、支払猶予債務IIについては二千二年四月一日から適用される。

6 コートジボワール共和国政府は、繰延債務並びに支払猶予債務I及びIIの決済に伴って生ずる銀行手数料を支払う。

7 コートジボワール共和国政府は、いずれかの第三国の居住者である債権を有する者に対し債務救済措置について3(1)及び5(1)にいう条件より有利な条件を与えた場合には、当該債権を有する者に与えられる条件より不利でない条件を、銀行に直ちに与える。

8 コートジボワールの債務(この取極が対象とする債務を含む)の再編に関してコートジボワール共和国政府の代表者及び関係債権諸国政府の代表者が新たな結論に到達した場合には、日本国政府とコートジボワール共和国政府との間でこの取極の継続又は修正について討議するための協議が行われる。

本使は、閣下が前記の了解をコートジボワール共和国政府に代わって確認されれば幸いでありませう。

本使は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

二千三年十二月八日にアビジャンで

コートジボワールとの債務救済措置取極

(b) Le montant total des Dettes paiement différé II était payable conformément à ce qui suit:

trente pour cent (30%)	au 30 juin 2002
trente pour cent (30%)	au 30 septembre 2002
vingt cinq pour cent (25%)	au 31 décembre 2002
quinze pour cent (15%)	au 31 mars 2003

(2) Le taux d'intérêt applicable aux Dettes paiement différé I et II sera d'un virgule huit pour cent (1,8%) par an. Ce taux est applicable à partir du 1er janvier 2003 pour les Dettes paiement différé I et à partir du 1er avril 2002 pour les Dettes paiement différé II.

6. Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire payera les charges bancaires découlant du règlement des Dettes Consolidées et des Dettes paiement différé I et II.

7. Si le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accorde aux créanciers résidant dans un Etat tiers quelconque des conditions plus favorables que celles mentionnées à l'alinéa (1) du paragraphe 3 et à l'alinéa (1) du paragraphe 5 à l'égard des mesures d'allègement de dette, le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire accordera immédiatement à la Banque des conditions non moins favorables que celles accordées auxdits créanciers.

8. Si les représentants du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et des Gouvernements des pays créanciers intéressés parviennent à une nouvelle conclusion sur la reorganisation des dettes ivoiriennes (y compris celles qui font l'objet du présent arrangement), des consultations seront tenues entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire afin de discuter sur la continuation ou la modification du présent arrangement.

J'ai également l'honneur de prier Votre Excellence de bien vouloir confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente ci-dessus mentionnée.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

コートジボワールとの債務救済措置取極

コートジボワール共和国駐在
日本国特命全權大使 黒川祐次

コートジボワール共和国
外務大臣 バンバ・ママドゥ閣下

(Signé) Yuji Kurokawa
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Monsieur Bamba Mamadou
Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

付表一
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額*
千九百八十二年九月二十日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのコートジボワール共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十九年九月二十日 二千年三月二十日 二千年九月二十日 二千年三月二十日 二千年九月二十日 二千年三月二十日	三〇〇、八九七、二七七円 三〇〇、二七〇、三三三円 二〇〇、九一七、二七〇円 一九〇、五五四、〇四七円 一八、八一一、三三三円 一七、一〇一、三三三円
合 計		一、一七六、四一七、〇九六円

* (注) 各々の債務の額は、二十二年三月三十一日以前に生じた遅延利子の額を含む。

付表二
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
千九百八十年九月二十日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づく円借款の供与についてのコートジボワール共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び契約上の利子	二十二年九月二十日 二十二年三月二十日	一六九、三三七、〇四五円 一六五、九三三、六二九円
合 計		三三五、二五〇、六八四円

コートジボワールとの債務救済措置取極

Liste 1

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme* (Yens)
Le principal et l'intérêt payables		
conformément aux(x) contrat(s) de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sup. l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 septembre 1982, et leur intérêt de retard	le 20 mars 2000 le 20 septembre 2000 le 20 septembre 2001 le 20 mars 2002	220.497.277 210.227.032 200.217.274 181.511.225 172.010.231
Total		1.176.417.096

* (Note) Chaque somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 31 mars 2002.

Liste 2

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables		
conformément aux(x) contrat(s) de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sup. l'accord de prêt en Yens conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 septembre 1982	le 20 mars 2003	169.327.045 165.925.639
Total		335.250.684

コートジボワールとの債務救済措置取極

付表三
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十七年九月二十日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された審判に基づく円借款の供与についてのコートジボワール共和国政府と基金との間の借替契約に従って支払われるべき元本及び契約上の利子	二千三年 九月 二十日 二千四年 三月 二十日	一六六、五五五、三三〇円 一六〇、三八七、二三三円
合 計		三二六、九四二、五六三円

付表二

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
千九百八十七年九月二十日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された審判に基づく円借款の供与についてのコートジボワール共和国政府と基金との間の借替契約に従って支払われるべき元本及び契約上の利子	二千四年 九月 二十日	一五七、七八三、六九六円
合 計		一五七、七八三、六九六円

付表四
繰延債務
の内訳

Liste 3

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux(x) contract(s) de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en sans condition suivant les Notes émanées du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 septembre 2003 le 29 mars 2004	163 555 330 160 387 233
Total		323 942 563

Liste 4

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
Le principal et l'intérêt payables conformément aux(x) contract(s) de prêt entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord de prêt en sans condition suivant les Notes émanées du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 22 septembre 1982	le 20 septembre 2004	157 783 636
Total		157 783 636

付表五
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額*
1 千九百九十九年十月十九日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十九年八月三十一日 二千年二月二十九日 二千年八月二十九日 二千年二月二十八日 二千年八月三十一日 二千年二月二十八日	八六、八六五、三三〇円 八三、二三一、七八〇円 七九、九六六、三九八円 七六、四五九、七〇〇円 七三、三五七、〇三三円 七〇、〇四一、五二二円
小計	計	四六九、九二一、六九二円
2 千九百九十九年十一月十三日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十九年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日	四一、一四四、六五四円 四一、一四四、六五四円 三七、六三七、一三三円 三五、八六二、六九八円 三四、二六四、一四九円 三三、五六三、三三三円
小計	計	二〇〇、八四六、八六一円
3 千九百九十九年三月二十七日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十九年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日	六、一七〇、二五五円 五九、八〇四、〇四四円 五七、九〇五、八七二円 五五、七一一、八六六円 五四、一九六、四九一円 五二、一〇九、二二二円
小計	計	三四一、一九〇、二二二円
4 千九百九十九年六月十八日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子並びにそれらの遅延利子	千九百九十九年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日 二千年三月三十一日 二千年九月三十日	六四、四二四、四四〇円 二一、二七一、五〇六円 一八、六一一、一八六円 四六、一九九、九四九円 七、九九八、二七二円 一、一〇九、二二六円 一、一七九、四一四円 七〇、九三三、四九九円 一、五六七、五二六円 九〇〇、七五二円 六六、四九九、四二七円
小計	計	九六、四五九、四二七円
合計	計	一、二八、四一八、一九四円

* (注) 各々の債務の額は、二千年三月三十一日以前に生じた遅延利子の額を含む。

コートジボワールとの債務救済措置取極

Liste 5

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats (2) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1997, et leur intérêt de retard	1e 31 août 1999 1e 29 février 2000 1e 31 août 2000 1e 28 février 2001 1e 28 février 2002	86.865.238 83.231.788 79.966.398 75.459.708 70.041.527
sous-total		469.921.692
2. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats (2) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1997, et leur intérêt de retard	1e 30 septembre 1999 1e 31 mars 2000 1e 31 septembre 2000 1e 30 septembre 2001 1e 31 mars 2002	41.144.654 39.174.896 37.482.131 34.664.149 32.663.338
sous-total		220.846.862
3. L'intérêt de rachat payable conformément aux contrats (2) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995, et son intérêt de retard	1e 30 septembre 1999 1e 31 mars 2000 1e 31 septembre 2000 1e 30 septembre 2001 1e 31 mars 2002	51.702.252 57.901.817 55.711.863 54.119.756 51.990.451
sous-total		341.196.213
4. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément aux contrats (2) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 18 juin 1999, et leur intérêt de retard	1e 31 mars 1999 1e 31 mars 2000 1e 31 mai 2000 1e 30 septembre 2000 1e 31 septembre 2000 1e 31 mars 2001 1e 31 mars 2001 1e 30 septembre 2001 1e 31 mars 2002	64.434 2.271.976 46.185.974 7.999.271 1.109.216 11.719.411 11.567.516 6.900.592
sous-total		96.459.427
Total		1.128.418.194

* (Notes) Chaque somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 31 mars 2002.

付表六
繰延債務
の内訳

コートジボワールとの債務救済措置取極

付表六

債務の内訳	弁済期日	額
1 千九百九十年十月十九日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二〇〇二年 八月三十一日 二〇〇三年 二月二十八日	六八、五二四、二八八円 六七、一一一、七四八円
小計	計	一三五、六三六、〇三六円
2 千九百九十年十一月十三日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二〇〇二年 九月三十日 二〇〇三年 三月三十一日	五七、一七二、三七七円 五六、一三九、九三九円
小計	計	一一三、三一一、三一五円
3 千九百九十五年三月二十七日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	二〇〇二年 九月三十日 二〇〇三年 三月三十一日	五二、二二二、五三九円 五一、九三六、一七五円
小計	計	一〇四、一五七、七一四円
4 千九百九十九年六月十八日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二〇〇二年 四月一日 二〇〇二年 九月三十日 二〇〇三年 三月三十一日	一一、二九〇、三七七円 六、八四三、五二八円 一一、三五一、四二四円
小計	計	二六、四六六、九二九円
合 計	計	三八九、三七五、七二一円

Liste 6

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (Yens)
1. Le principal et l'intérêt de rattachement payables conformément au(x) contract(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 2002 le 28 février 2003	68.524.288 67.111.748
sous-total		135.636.036
2. Le principal et l'intérêt de rattachement payables conformément au(x) contract(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 2002 le 31 mars 2003	57.172.377 56.139.938
sous-total		113.312.315
3. L'intérêt de rattachement payable conformément aux contract(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	le 30 septembre 2002 le 31 mars 2003	52.221.539 51.936.175
sous-total		104.157.714
4. Le principal et l'intérêt de rattachement payables conformément au(x) contract(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 18 juin 1999	le 1er avril 2002 le 30 septembre 2002 le 1er octobre 2002 le 31 mars 2003	11.280.377 6.843.526 11.352.412 6.783.339
sous-total		36.269.656
Total		389.375.721

付表七
繰延債務
の内訳

債 務 の 内 訳	弁 済 期 日	額
1 千九百九十年十月十九日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書籍に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千三年 八月三十日 二千四年 二月十九日	六五、八七二、一七三円 六四、五一七、二八八円
小 計		一三〇、三八九、四六一円
2 千九百九十年十一月十二日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書籍に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千三年 九月三十日 二千四年 三月三十一日	三四、五七二、〇九六円 三四、〇三九、六四六円
小 計		六八、六一一、七四二円
3 千九百九十五年三月二十七日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書籍に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	二千三年 九月三十日 二千四年 三月三十一日	五二、二二一、五九九円 五二、二二一、五九九円
小 計		一〇四、四四三、〇七八円
4 千九百九十九年六月十八日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書籍に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千三年 四月一日 二千三年 九月三十日 二千四年 十月一日 二千四年 三月三十一日	一五、六五一、〇九六円 六、七二六、三五四円 一五、六五二、〇五八円 六、六六七、七六四円
小 計		四四、六九七、二六五四円
合 計		三四八、一四一、五四六円

コートジボワールとの債務救済措置取極

Liste 7

Détails des dates	Date d'échéance	Somme (francs)
1. Le principal et l'intérêt de rachat/payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	le 31 août 2003 le 29 février 2004	65.872.173 64.517.288
sous-total		130.389.461
2. Le principal et l'intérêt de rachat/payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 13 novembre 1992	le 30 septembre 2003 le 31 mars 2004	34.572.096 34.039.646
sous-total		68.611.742
3. L'intérêt de rachat/payable conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	le 30 septembre 2003 le 31 mars 2004	52.221.539 52.221.539
sous-total		104.443.078
4. Le principal et l'intérêt de rachat/payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire le 18 juin 1999	le 1er avril 2003 le 30 septembre 2003 le 1er octobre 2003 le 31 mars 2004	15.651.091 6.726.352 15.652.058 8.667.784
sous-total		44.697.265
Total		348.141.546

コートジボワールとの債務救済措置取極

付表八
繰延債務
の内訳

債務の内訳	弁済期日	額
1 千九百九十年十月十九日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千四年 八月三十一日	六三、二三〇、〇五七円
小	計	六三、二三〇、〇五七円
2 千九百九十年十一月十二日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千四年 九月三十日	三三、五〇七、一九六円
小	計	三三、五〇七、一九六円
3 千九百九十五年三月二十日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき繰延利子	二千四年 九月三十日	五、一一一、五二五円
小	計	五、一一一、五二五円
4 千九百九十九年六月十八日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の債務繰延契約に従って支払われるべき元本及び繰延利子	二千四年 四月一日 二千四年 九月三十日 二千四年 十月一日	一五、六二一、九〇〇円 六、六〇九、一七六円 一五、五七三、七四二円
小	計	三七、七九五、八八八円
合	計	一八六、七四四、六一〇円

付表九
支払猶予
債務Ⅱの
内訳

債務の内訳	弁済期日	額*
千九百九十年三月二十六日に日本国政府とコートジボワール共和国政府との間で交換された書簡に基づくコートジボワール共和国政府と基金との間の借款契約に従って支払われるべき元本及び契約上の利子並びにそれらの遅延利子	二千四年 三月二十日 二千四年 九月二十日 二千一年 三月二十日 二千一年 九月二十日 二千一年 三月二十日	三〇四、一五七、八九四円 二九四、八五一、〇三二円 二八三、〇四四、六四四円 二七四、四六七、一九四円 二六三、〇九六、八四九円
合	計	一、四一九、六六七、六五四円

* (注) 各々の債務の額は、二十一年三月三十一日以前に生じた遅延利子の額を含む。

Liste 8

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (12ms)
1. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds d'investissement de Côte d'Ivoire et la Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 19 octobre 1990	1e 31 août 2004	63.220.057
sous-total		
2. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 19 novembre 1992	1e 30 septembre 2004	33.507.196
sous-total		
3. L'intérêt de rachat payable conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Fonds sur l'accord conclu suivant les Notes échangées entre le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995	1e 30 septembre 2004	52.221.539
sous-total		
4. Le principal et l'intérêt de rachat payables conformément au(x) contrat(s) de consolidation des dettes entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 18 juin 1999	1e 1er avril 2004 1e 30 septembre 2004 1e 1er octobre 2004	15.612.900 6.609.176 15.573.742
sous-total		
Total		186.744.610

Liste 9

Détails des dettes	Date d'échéance	Somme (12ms)
1. Le principal et l'intérêt payables conformément au(x) contrat(s) de prêt entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Gouvernement du Japon et le Gouvernement de Côte d'Ivoire le 27 mars 1995, et leur intérêt de retard	1e 20 mars 2000 1e 20 septembre 2000 1e 20 mars 2001 1e 20 septembre 2001 1e 20 mars 2002	304.157.894 294.851.073 283.044.644 283.044.644 263.096.889
Total		1.419.617.654

* (Notes) Chaque somme comprend le montant d'intérêt de retard à la date du 31 mars 2002.

附属書

附属書

二千二十年二月一日	〇・五三パーセント
二千二十年八月一日	〇・五六パーセント
二千二十一年二月一日	〇・五九パーセント
二千二十一年八月一日	〇・六二パーセント
二千二十二年二月一日	〇・六五パーセント
二千二十二年八月一日	〇・六八パーセント
二千二十三年二月一日	〇・七一パーセント
二千二十三年八月一日	〇・七五パーセント
二千二十四年二月一日	〇・七九パーセント
二千二十四年八月一日	〇・八三パーセント
二千二十五年二月一日	〇・八七パーセント
二千二十五年八月一日	〇・九一パーセント
二千二十六年二月一日	〇・九六パーセント
二千二十六年八月一日	一・〇〇パーセント
二千二十七年二月一日	一・〇五パーセント
二千二十七年八月一日	一・一一パーセント
二千二十八年二月一日	一・一六パーセント
二千二十八年八月一日	一・二二パーセント
二千二十九年二月一日	一・二八パーセント
二千二十九年八月一日	一・三四パーセント
二千三十年二月一日	一・四一パーセント
二千三十年八月一日	一・四八パーセント
二千三十一年二月一日	一・五六パーセント
二千三十一年八月一日	一・六三パーセント
二千三十二年二月一日	一・七二パーセント

コートジボワールとの債務救済措置取極

Annexe

0,53 pour cent	au 1er février	2020
0,56 pour cent	au 1er août	2020
0,59 pour cent	au 1er février	2021
0,62 pour cent	au 1er août	2021
0,65 pour cent	au 1er février	2022
0,68 pour cent	au 1er août	2022
0,71 pour cent	au 1er février	2023
0,75 pour cent	au 1er août	2023
0,79 pour cent	au 1er février	2024
0,83 pour cent	au 1er août	2024
0,87 pour cent	au 1er février	2025
0,91 pour cent	au 1er août	2025
0,96 pour cent	au 1er février	2026
1,00 pour cent	au 1er août	2026
1,05 pour cent	au 1er février	2027
1,11 pour cent	au 1er août	2027
1,16 pour cent	au 1er février	2028
1,22 pour cent	au 1er août	2028
1,28 pour cent	au 1er février	2029
1,34 pour cent	au 1er août	2029
1,41 pour cent	au 1er février	2030
1,48 pour cent	au 1er août	2030
1,56 pour cent	au 1er février	2031
1,63 pour cent	au 1er août	2031
1,72 pour cent	au 1er février	2032

コートジボワールとの債務救済措置取極

二千三十二年八月一日	一・八〇パーセント	1,80 pour cent	au 1er août	2032
二千三十三年二月一日	一・八九パーセント	1,89 pour cent	au 1er février	2033
二千三十三年八月一日	一・九九パーセント	1,99 pour cent	au 1er août	2033
二千三十四年二月一日	二・〇八パーセント	2,08 pour cent	au 1er février	2034
二千三十四年八月一日	二・一九パーセント	2,19 pour cent	au 1er août	2034
二千三十五年二月一日	二・三〇パーセント	2,30 pour cent	au 1er février	2035
二千三十五年八月一日	二・四一パーセント	2,41 pour cent	au 1er août	2035
二千三十六年二月一日	二・五三パーセント	2,53 pour cent	au 1er février	2036
二千三十六年八月一日	二・六六パーセント	2,66 pour cent	au 1er août	2036
二千三十七年二月一日	二・七九パーセント	2,79 pour cent	au 1er février	2037
二千三十七年八月一日	二・九三パーセント	2,93 pour cent	au 1er août	2037
二千三十八年二月一日	三・〇八パーセント	3,08 pour cent	au 1er février	2038
二千三十八年八月一日	三・二二パーセント	3,22 pour cent	au 1er août	2038
二千三十九年二月一日	三・三七パーセント	3,37 pour cent	au 1er février	2039
二千三十九年八月一日	三・四九パーセント	3,49 pour cent	au 1er août	2039
二千四十年二月一日	三・六二パーセント	3,62 pour cent	au 1er février	2040
二千四十年八月一日	三・七六パーセント	3,76 pour cent	au 1er août	2040
二千四十一年二月一日	三・九〇パーセント	3,90 pour cent	au 1er février	2041
二千四十一年八月一日	四・〇四パーセント	4,04 pour cent	au 1er août	2041
二千四十二年二月一日	四・一九パーセント	4,19 pour cent	au 1er février	2042
二千四十二年八月一日	四・三三パーセント	4,33 pour cent	au 1er août	2042
二千四十三年二月一日	四・四七パーセント	4,47 pour cent	au 1er février	2043
二千四十三年八月一日	四・六一パーセント	4,61 pour cent	au 1er août	2043

コートジボワール側書簡

(コートジボワール側書簡)

(訳文)

書簡をもって啓上いたします。本大臣は、本日付けの閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

(日本側書簡)

本大臣は、更に、閣下の書簡に述べられた了解をコートジボワール共和国政府に代わって確認する光栄を有します。

本大臣は、以上を申し進めるに際し、ここに閣下に向かって敬意を表します。

二十三年十二月八日にアビジャンで

コートジボワール共和国
外務大臣 パン・ム・イ・マヌ

コートジボワール共和国駐在
日本国特命全権大使 黒川祐次閣下

コートジボワールとの債務救済措置取極

(Note ivoirienne)

Abidjan, le 8 décembre 2003

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la Note de Votre Excellence en date de ce jour ainsi libellée.

"(Note japonaise)"

J'ai également l'honneur de confirmer, au nom du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, l'entente dont fait état la Note de Votre Excellence.

Je saisis cette occasion pour prier Votre Excellence d'agréer l'assurance de ma très haute considération.

(Signé) Bamba Mamadou
Ministre d'Etat,
Ministre des Affaires étrangères
de la République de Côte d'Ivoire

Son Excellence
Monsieur Yuji Kurokawa
Ambassadeur Extraordinaire
et Plénipotentiaire du Japon
en République de Côte d'Ivoire

コートジボワールとの債務救済措置取極

(参考)

この取極は、我が国に対するコートジボワールの債務の元本及び利子のうち一定のものにつき、その返済を繰り延べることについての両政府の了解を確認したものである。